

C 3051



Association Noé21  
Quai Charles Page 19  
1205 Genève  
www.noe21.org

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 19.4.2012	Session GC: 19.20.4.2012
Président	Députés (100) X
Correspondance GC X	Bureau X
Secrétariat	Chefs de groupe X
Commission: Environnement	
Objet: PL 10670-A, point 28	
Copie à:	

M. le Président Pierre Losio  
Grand Conseil  
Case Postale 3970  
1211 Genève 3

Genève, le 19 avril 2012

Noé21 salue le travail de la commission de l'environnement et de l'agriculture pour l'instauration d'un plan climat régional (PL 10670-A)

Monsieur le Président,

L'association Noé21, spécialiste des questions énergétiques et climatiques au niveau local, tient à saluer le travail de la commission de l'environnement et de l'agriculture à propos du PL 10670-A « pour l'instauration d'un plan climat régional ».

En se dotant d'un tel outil, Genève se donne les moyens d'effectuer un suivi sérieux de ses émissions de CO2 et de couvrir l'ensemble des secteurs émetteurs. Cette source d'informations précise permettra d'effectuer des choix avisés en matière énergétique et climatique et stimulera les actions à renforcer et développer, notamment en matière de rénovations des bâtiments, de réduction de la consommation et de développement des énergies renouvelables.

Si la répartition de l'effort de réduction des émissions et la réflexion sur les stratégies globales doivent se mener au niveau international, les solutions au changement climatique et à la crise énergétique se prennent d'abord et avant tout au niveau local. En se dotant d'un plan climat, Genève assume ainsi pleinement sa responsabilité vis-à-vis des générations futures et se place dans les régions qui innovent et font preuve de volontarisme.

Noé21 déplore toutefois que la commission ait retiré les objectifs de réduction d'émission du projet de loi. En effet, les objectifs chiffrés permettent de relier les efforts à mener localement avec la globalité du défi climatique et énergétique, de stimuler les actions à mener et enfin de faciliter l'évaluation des politiques publiques qui seront ensuite réellement mises en œuvre.



Association Noé21  
Quai Charles Page 19  
1205 Genève  
www.noé21.org

Noé21 insiste également sur le fait qu'un plan climat cantonal ne doit pas se substituer à une collaboration transfrontalière en matière climatique et énergétique. Un plan climat régional, à développer avec nos partenaires de l'agglomération, constitue un complément nécessaire pour agir de manière cohérente à l'échelle de notre territoire commun.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les distinguées.

Pour Noé21,

Jérôme Strobel,  
Conseiller scientifique

Chaim Nissim,  
Secrétaire général

Copie : Maria-Anna Hutter, Sautier